

## L'ORIGINE des NOMS de LIEUX de la COMMUNE DU VERGER

Les toponymes se répartissent en 2 grandes catégories : d'une part ceux qui évoquent un élément caractéristique des lieux ; d'autre part ceux qui renvoient à un nom de personne (individu ou famille) et qui, de cette façon, nous révèlent l'identité des propriétaires ou occupants à une date plus ou moins ancienne.

A la 1ère catégorie appartiennent sans aucun doute le Bignon, la Cholière, Rohuel, le Serein, le Verger, la Fosse, le Perray, le Breil, Monbusson, la Commune, ainsi que, probablement, Bonnays et la Reculais ; de la seconde catégorie relèvent manifestement la Bévinais, la Regnaudais, la Giraudais, la Houdinai, L'Outinai ; quelques uns sont à classer dans les 2 catégories à la fois, car ils associent un nom de famille à une caractéristique du lieu (le Pré Bouhel, le Chêne Lucas, la Lande Châtel, la Rivière Brunet, les Aultieux Ridel), et quelques autres peuvent être rattachés aussi bien à l'une qu'à l'autre (la Reculais, la Russotais, la Cocais).

Voyons cela plus en détail, en gardant présent à l'esprit le fait que l'explication des toponymes n'est pas une science exacte ; en ce domaine, il y a peu de place pour les certitudes absolues, les vérités définitives : dans bien des cas, il est pratiquement impossible de trancher entre deux ou trois hypothèses.

Contact : Gérard Cotto – courriel : [ge.co@wanadoo.fr](mailto:ge.co@wanadoo.fr)

### 1 – le bourg du Verger et les vallées formant les limites géographiques du territoire communal : Rohuel et le Serein

<b>Verger (le)</b>	Le nom du Verger a très vraisemblablement pour origine l'existence, à l'emplacement du bourg actuel, d'un terrain planté au XVIème siècle de pommiers, autrement dit d'un très classique <b>verger</b> dépendant de la seigneurie de Bonnais, laquelle disposait également d'un pressoir à proximité (et aussi d'un oratoire privé). Ce lieu a été pendant longtemps moins peuplé que la plupart des hameaux des alentours, mais il commença soudain à prendre de l'importance à partir du moment où, à la fin du XVIème siècle, l'église que l'on connaît actuellement y fut construite à la demande des habitants du "Traict du Breil" (c'est l'appellation qui était utilisée depuis le moyen-âge pour désigner la partie sud de la paroisse de Talensac). La nouvelle église fut dotée très rapidement d'un desservant à demeure - pour lequel le presbytère fut également construit - et devint le siège d'une trêve, c'est à dire d'une subdivision juridique constituée au sein de la paroisse Talensac, sous la dénomination officielle de « Trêve de Saint Pierre du Verger » (nom lié à celui de l'église, dédiée à Saint Pierre). La Révolution permit de couper les liens avec Talensac, conformément aux vœux des habitants, et la trêve de St Pierre du Verger disparut alors pour laisser la place à la Commune du Verger ( ainsi, parallèlement, qu'à la paroisse du même nom).
<b>Rohuel</b>	Si l'on fait appel au breton, on voit aisément que Rohuel est composé des deux mots suivants : <i>Roc ou Roc'h</i> (la roche, le rocher) et <i>Uhel</i> (haut ). Mais l'origine est vraisemblablement plutôt gauloise que bretonne (les deux langues étant de même souche celtique, et donc proches l'une de l'autre), car partout en France les vallées et les cours d'eau portent souvent des noms remontant au moins à l'époque gauloise. Notons qu'il y a justement sur ce point une forte parenté entre Rohuel et les vallées voisines : le nom de Roca (en St Thuria) est certainement gaulois ( <i>Rocca</i> ) et d'aucuns estiment , en se référant au vieux breton <i>Roc'hell</i> , que les Rochelles en Monterfil auraient aussi une appellation d'origine celtique.
<b>Serein (le)</b>	L'origine ici est très ancienne : ce nom n'a rien à voir avec l'adjectif "serein" du français moderne ni avec l'oiseau du même nom, mais avec la racine indo-européenne <i>ser</i> ou <i>sar</i> qui évoque l'eau courante, l'eau qui s'écoule, et qu'on retrouve dans quantité de noms de fleuves et rivières dans toute l'Europe ( entre autres : la Sarthe -anciennement nommée Serte-, la Sarre, la Seine...et naturellement l'importante rivière de Bourgogne qui s'appelle également le Serein, un affluent de l'Yonne).

## 2 – les hameaux vergéens

<p><b>Les Auxltieux Ridel</b></p>	<p>L'origine n'est pas à rechercher du côté du vieux français « Auteuil » (= haut lieu), étant donné qu'on trouve aussi ce nom dans des vallées, tels les Auxltieux Renault en Talensac. En langue gallèse, les auxltieux sont tout simplement la forme plurielle de l'ancien français « <i>hostié</i> », c'est-à-dire « hôtel », ayant le sens de maison d'habitation (cf. l'Hostié de Viviane en forêt de Brocéliande). Les Autieux ou Auxltieux Ridel désignent donc un lieu où se trouvaient des maisons appartenant à un individu Ridel ou une famille Ridel (idem pour les Renault en Talensac). On se poserait certainement moins de questions si l'on prenait la peine de remplacer la graphie <i>Auxltieux</i>, manifestement fautive, par celle de <i>Hostieux</i> ou <i>Hôtieux</i> dans les noms de lieux concernés.</p>
<p><b>Belin</b></p>	<p>Belin est un nom de famille largement répandu en France, et dont la présence en Bretagne est anciennement attestée, mais la plupart sinon tous les noms de hameaux construits à partir d'un patronyme dans la commune ont une terminaison <i>-ais</i> (la Bévinais etc.) ou comportent un substantif ajouté (les Auxltieux Ridel...). Rien de tout cela ici, ce qui incite à explorer d'autres pistes pour tenter d'expliquer cette appellation.</p> <p>Le mot belin désignait un bélier ou un mouton en vieux français. Y aurait-il eu en cet endroit un animal remarquable au point de laisser son nom au hameau ? Non, cela paraît peu vraisemblable. Le passé du lieu suggère plutôt de mettre ici le mot « belin » en relation avec les importants parchemins (faits de peau de mouton...) chers aux habitants de la très remarquable maison ancienne dudit lieu : elle a été pendant longtemps la demeure d'officiers – titulaires d'offices, de fonctions – de diverses juridictions seigneuriales de Talensac-Le Verger et Bréal (dont les Lesné au 18<sup>ème</sup> siècle : Pierre-Mathurin Lesné, le père, était sénéchal, et le fils Simon Lesné était procureur fiscal).</p>
<p><b>La Bévinais</b></p>	<p>Toponyme formé à partir du nom d'homme Bévin, dont la présence est anciennement attestée en Bretagne (notamment dans notre contrée) : le simple ajout de la terminaison <i>-ais</i> au nom d'une personne ou d'une famille a été une modalité souvent utilisée sur le territoire du Verger pour désigner le lieu habité par les personnes concernées. Ce procédé était très répandu au 13<sup>ème</sup> et au 14<sup>ème</sup> siècle. On trouve souvent aussi, assez fréquemment, des noms avec terminaison en <i>-ière</i> : ils ont été créés de la même façon que les noms en <i>-ais</i>, mais on considère généralement qu'ils remontent à une époque un peu plus ancienne (11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> siècle).</p>
<p><b>Le Bignon</b></p>	<p>Toponyme très fréquent en Haute Bretagne, provenant du mot gaulois <i>bunia</i> qui signifie "source", et la présence d'une source se vérifie effectivement sur le terrain.</p>
<p><b>Bonnais</b></p>	<p>Actuellement souvent orthographié Bonnais, mais anciennement Bonnay, Bonnays, Bonnaye ou Bounnaye, ce nom paraît composé du qualificatif <i>Bonne(s)</i> et du nom commun <i>Haye(s)</i> ou <i>haie(s)</i>, suivant une construction qu'on retrouve dans d'autres lieux-dits des environs (tels la Bonnerais en Plélan dans laquelle on voit aisément une <i>Bonne Raie</i>, matérialisée physiquement dans le paysage sous la forme d'une mini-vallée, ou Bonnoeuvre en St Thurial, qui désigne clairement une <i>Bonne Œuvre</i> au sens de « bon ouvrage » : un pont « en dur » par exemple ou quelque chose de ce genre ?).</p> <p>Les caractéristiques du site de Bonnais justifient l'appellation "Bonne(s) Haie(s)". En effet, on y trouve une ancienne motte féodale ainsi que des éléments d'une enceinte qui a été vraisemblablement garnie dans le passé d'une palissade, qu'on appelait "<i>haye</i>" au haut moyen-âge ; de telles <i>haies</i> - souvent associées à un nom propre : Haie Chapeau en St Thurial, Haie Frossart en Bréal... - sont particulièrement nombreuses dans notre région (on en compte 251 en Ille et Vilaine...), ce qui dans beaucoup de cas s'expliquerait, selon plusieurs éminents historiens, par la volonté des Francs, à l'époque carolingienne, de se protéger des Bretons en mettant en place une "marche" ou zone-tampon parsemée de lieux fortifiés ; l'endroit se trouvait en territoire franc sous Charlemagne, et fit partie de la zone conquise par les bretons au milieu de IX<sup>ème</sup> siècle (et l'on sait d'après le cartulaire de Redon qu'Erispoë, roi de Bretagne, avait en 852 une résidence en Talensac – c'est à dire sur le territoire de la paroisse dont tous les lieux-dits dont nous parlons ici relevaient alors à part entière).</p> <p>A noter aussi que la seigneurie de Bonnays s'est par ailleurs distinguée, plus prosaïquement, par la qualité des simples haies qui bordaient ses champs, dont certaines étaient constituées de plesses, autrement dit de branches entrelacées formant un treillis végétal, ainsi qu'en témoigne le nom de plusieurs parcelles : l'existence de cette autre catégorie de <i>bonnes haies</i> plaide également en faveur de l'éthymologie proposée.</p> <p>Evoquons quand même une autre hypothèse bien différente, selon laquelle le nom Bonnais - qui se prononce <i>Bonnâ</i> ou <i>Bounnâ</i> en gallo - pourrait être lié à celui de Guillaume de Bonnax, propriétaire des lieux vers 1410. Mais notons bien que, si ce Guillaume de Bonnax a réellement existé (ce qu'il est possible de vérifier), rien ne prouve qu'il ait donné son nom à Bonnais : il y a au contraire de fortes chances pour qu'il ait fait l'inverse, c'est à dire emprunté le nom du lieu pour le faire sien ; une telle pratique a été pendant longtemps chose courante dans la noblesse et une partie de la bourgeoisie.</p>

<b>La Bouhèrière</b>	Le nom a, selon toute apparence, été composé suivant le même principe que celui des lieuxdits en <i>-ais</i> , mais par ajout de la terminaison <i>-ière</i> , ( dont nous avons déjà parlé à propos de de la Bévinais) au nom de la personne ou de la famille occupant les lieux, ce qui conduit à penser que l'individu ou la famille en question s'appelait ici Bouherne ou Buherne, Buerne. La présence de gens nommés Buheme ou Buerne est attestée depuis 1600 environ dans l'Ouest de la France, sinon en Bretagne même, du moins dans les régions voisines (Charentes, Loire-Atlantique) : leur présence aurait pu s'étendre jusqu'au territoire de l'Ille et Vilaine au cours des siècles antérieurs à 1600. Il s'agirait des plus anciens vergéens dont le nom serait ainsi parvenu jusqu'à nous, puisque, comme indiqué ci-dessus, la Bouhèrière relève d'une catégorie de lieuxdits susceptibles de remonter jusqu'au 11 <sup>ème</sup> ou 12 <sup>ème</sup> siècle, alors que ceux qui intègrent un nom de famille sous une autre forme sont plus récents.
<b>Le Breil</b>	le Breil (ou Breuil) est un terme d'origine gauloise qui a été à l'origine de très nombreux toponymes au moyen-âge ; il désignait un lieu boisé.
<b>Les Chaputs</b>	On ne trouve pas de hameau habité portant ce nom avant la fin du XIX <sup>ème</sup> : le lieu dit est donc de création récente ; il a sans doute repris le nom de la parcelle sur laquelle la première construction a été réalisée (qui pourrait avoir appartenu à un nommé Chaput, ou à un charpentier car on appelait parfois ainsi les gens pratiquant ce métier) .
<b>Le Chêne Lucas</b>	Nom composé sur le même modèle que le Pré Bouër, les Auxltieux Ridel etc. Le propriétaire désigné ici s'appelle donc Lucas (nom d'individu très courant au moyen d'âge, devenu nom de famille par la suite), et le bien possédé qui a retenu l'attention des contemporains n'est pas un champ ni un pré ni une lande comme souvent mais un chêne. Ce devait être un arbre très remarquable.
<b>La Cholière</b>	Il ne semble pas que le lieu ait pu être habité par un nommé Cholier ou Chaulier. En ancien français, le mot <i>cholière</i> désignait me semble t'il une maison isolée, et le mot <i>choulière</i> un lieu planté de choux. Lequel est le bon ?
<b>La Cocais</b>	Nom assez répandu en Haute Bretagne, où on le trouve aussi sous la forme de Coquais ou Coquois, et provenant très vraisemblablement du nom de famille Coq ou Lecoq, très courant et attesté anciennement au Verger. J'ajoute quand même, au vu notamment des travaux du linguiste bien connu F. Falc'hun, que la possibilité d'une origine gauloise ou bretonne n'est pas tout à fait à exclure : la Cocais pourrait être ainsi une forme francisée de <i>Cos-Caer</i> ( <i>Cosquer</i> , <i>Koz-Ker</i> , "vielle maison") ou <i>Cos-Coët</i> ("Vieux Bois"), à l'image du lieu dit les Couettes, sis non loin de là (en Monterfil), dans lequel il faut presque certainement voir un ancien <i>Coët</i> (« Bois ») .
<b>La Commune</b>	Nom renvoyant à une ancienne pièce de terre faisant partie des terrains « communs » - terrains ouverts à tous, non cultivés privativement, - qui étaient assez étendus avant la Révolution sur le territoire du Verger, principalement localisés du côté de Rohuel, mais non exclusivement. Ces biens communs ou « communaux » (appellation discutable, même si elle est souvent utilisée) avaient beaucoup d'importance autrefois pour les habitants, particulièrement pour les plus démunis. A côté de quelques laboureurs aisés vivaient en effet de nombreux foyers qui ne disposaient que d'un petit lopin à cultiver, insuffisant pour nourrir un maigre cheptel. Heureusement que, pour eux, il y avait les communs : des landes et des bois, certes, mais chacun pouvait y faire paître ses quelques chèvres ou brebis, ou ses deux ou trois vaches (les sympathiques petites bretonnes pie noir, bien connues pour leur rusticité, friandes de <i>bougans</i> , étaient particulièrement bien adaptées à la pâture dans les communs) ; on y emmenait aussi son cochon pour la glandée, on y coupait de la lande pour les litières, on y ramassait du bois mort etc. Comme partout, les communs ont été progressivement mis en exploitation privative par afféagements à la fin du 18 <sup>ème</sup> siècle (malgré les mécontentements), puis par ventes au cours des 19 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> siècles (notamment pour financer la construction des écoles, à un moment où ils avaient beaucoup perdu de leur importance pour la communauté rurale).
<b>La Fosse</b>	Nom renvoyant à une caractéristique du lieu : une fosse, une excavation quelconque, ou un système de fossés et talus entourant une propriété.
<b>La Houdinai</b>	Nom créé en ajoutant le suffixe <i>-ais</i> (voir la Bévinais) au nom de l'occupant, à savoir l'individu ou la famille Houdin, que l'on retrouve en l'état dans l'appellation ancienne de " <i>Pont Houdin</i> " utilisée pour désigner aussi bien la passerelle enjambant le Serein à proximité de la Houdinai, que le moulin implanté à cet endroit, mentionné dans plusieurs documents d'archives du 18 <sup>ème</sup> siècle et dont l'emplacement est bien visible sur le cadastre napoléonien.
<b>La Lande Châtel</b>	Du nom propre Châtel : celui du propriétaire de la lande qui se trouvait en ce lieu. Ce type de dénomination est plus récent que les noms en <i>-ais</i> , et aussi plus explicite : il désigne à la fois la famille concernée et la nature de la parcelle possédée. Les exemples de noms construits de cette façon sont nombreux et très facilement reconnaissables : cf notamment les Auxltieux Ridel et le Pré Bouër au Verger, et quantité d'autres cas dans les environs : le Champ Picot, la Lande Guibert, le Champ Porcher, le Champ Paslane, la Lande Orain etc. etc.
<b>La Lande Basse</b>	Nom tiré des caractéristiques du terrain : une lande située à un niveau inférieur.

<b>L'Outinais ou l'Oustinais</b>	Du nom d'un ancien occupant du lieu, à savoir l'individu ou la famille Oustin (dérivé d'Augustin), auquel est venu s'ajouter le suffixe <i>-ais</i> comme à Bévinais (voir ce nom) et ailleurs.
<b>Monbusson</b>	La graphie actuelle paraît fautive : le lieudit est appelé <u>Ma</u> ubusson sur des documents anciens (carte de Cassini notamment), ce qui permet de proposer l'étymologie suivante : qualificatif <i>mau</i> ou <i>mal</i> ("mauvais") et <i>busson</i> , substantif couramment employé comme variante de "buisson" en vieux français. Maubusson aurait donc pour origine un <i>Mauvais Buisson</i> (à rapprocher de la <i>Bonne Haie</i> dont nous avons parlé plus haut : cf Bonnais)
<b>Le Pâtis</b>	Le pâtis est un mot bien connu du français ancien qui désigne un petit terrain non cultivé, une sorte de friche dans laquelle on faisait paître les bestiaux. La maison actuelle de ce lieudit a été construite au XIX <sup>ème</sup> sur une parcelle dont l'appellation complète était " <i>le pâtis de la vieille église</i> " : c'est là que se trouve l'emplacement exact de cette « vieille église », qui a précédé celle du bourg. Ce n'était pas à proprement parler une église, mais une simple chapelle fraiennaise, où la messe dominicale était célébrée par des prêtres talensacois ; elle tomba en ruines – ou fut détruite par un tremblement de terre selon la tradition – au XV <sup>ème</sup> ou début XVI <sup>ème</sup> siècle. La croix qu'on voit en bordure du Pâtis marque l'emplacement du chœur de l'ancienne chapelle.
<b>Le Perray</b>	Toponyme très répandu, venant d'un mot désignant, en vieux français, un lieu riche en pierres : terrain caillouteux, chemin empierré etc.
<b>Le Pré Bouër ou Bouhel</b>	Nom composé de la même façon que la Lande Châtel, les Auxlieux Ridet etc. Le propriétaire du pré s'appelait-il ici réellement Bouër ou Bouhel, suivant les deux variantes qui apparaissent dans les documents anciens ? La proximité de la Bouhernière donne à penser qu'il pourrait aussi bien s'agir du même Buherne que là-bas.
<b>La Reculais</b>	Ce nom semblerait à première vue forgé autour d'un nom de famille, à l'instar de la Bévinais, la Houdinais etc., mais ce n'est là très vraisemblablement qu'une apparence. Gageons plutôt que, sous l'orthographe actuelle, se cache une <i>Reculée</i> ancienne, qui désignerait une pièce de terre ou une habitation difficile d'accès ou située à l'écart ; la configuration des lieux, telle qu'elle se présente encore aujourd'hui, permet-elle de privilégier cette hypothèse ?
<b>La Giraudais</b>	Nom créé par ajout du suffixe <i>-ais</i> (voir la Bévinais) au nom d'homme ou nom de famille Giraud, très répandu dans toute la France et dont la présence ancienne est attestée en divers lieux d'Ille et Vilaine
<b>La Rivière ou Brunel Brunet</b>	Nom composé sur le même modèle que la Lande Châtel, les Auxlieux Ridet etc. L'occupant éponyme est ici un certain Brunet ou Brunel : les deux noms peuvent être lus dans les documents d'autrefois, et ils sont l'un comme l'autre, et depuis longtemps, très répandus en Bretagne et sur l'ensemble de la France (ils dérivent tous les deux du mot <i>brun</i> ). Comme le Serein serpente tout près du lieu-dit, nous ne sommes pas surpris de trouver par ailleurs le mot « rivière », celle-ci n'étant peut-être pas évoquée du fait de sa seule proximité, mais en raison d'un élément plus caractéristique : par exemple la présence sur les terres dudit Brunet-Brunel d'un bras se détachant du cours d'eau principal, ou d'un ancien méandre plus ou moins asséché ? on peut penser aussi à une dérivation créée artificiellement pour alimenter une retenue d'eau : des aménagements de ce type étaient fréquemment pratiqués autrefois pour faire rouir le chanvre, à l'époque où l'activité toilière était florissante dans toute la Bretagne (entre le 16 <sup>ème</sup> et le 18 <sup>ème</sup> siècle : on sait qu'en Talensac, on rouissait le chanvre sur le Meu, et dans des « rotoirs » créés en divers autres endroits, donc pourquoi pas sur le Serein ?)
<b>La Regnaudais</b>	Nom créé par ajout du suffixe <i>-ais</i> (voir la Bévinais) au nom d'homme et nom de famille Regnaud, qui est la forme ancienne de Renaud. Ce nom est, comme chacun sait, depuis très longtemps répandu dans toute la France, sous ses deux variantes Renaud et Renault. Parmi tous les noms inscrits dans le patrimoine local à travers les lieuxdits, Renaud-Renault est, sauf erreur, le seul qui soit encore bien présent dans la population vergéenne d'aujourd'hui.
<b>La Russotais</b>	Ce lieudit ne s'appelait probablement pas autrefois la Russotais, mais plutôt la Russetais. Le nom ne semble pas en effet provenir du patronyme Russot, inconnu en Bretagne et dont on ne trouve que de rares traces dans les régions limitrophes, et <i>russot</i> n'est pas répertorié comme un mot commun du vocabulaire français ou gallo. Il en va tout autrement de <i>russet</i> , mot couramment utilisé en gallo pour désigner le ruisseau. Or près de la Russotais coule justement un ruisseau, le <i>russet du Bignon</i> . Le nom du lieudit a donc pu être composé à partir de l'élément caractéristique du lieu, le <i>russet</i> (qui aurait alors évolué en <i>russetée</i> ? et/ou en <i>russetais</i> par simple mimétisme avec les noms en <i>-ais</i> du voisinage ? ). Mais un russet peut en cacher un autre : rien n'interdit de penser qu'un individu ou une famille Russet ait habité en ce lieu. Une présence ancienne de ce nom est en effet attestée en Bretagne (notamment dans le Nord de l'Ille et Vilaine au 17 <sup>ème</sup> siècle).

